

Objectifs

Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur

Public Visé

Toute personne appelée dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnel à des travaux en hauteur. Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

Pré Requis

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation. Toutefois, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

Pour rappel :

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).
Pour effectuer du travail en hauteur, il est nécessaire de bénéficier d'une aptitude médicale au travail en hauteur.

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com

Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.

Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collectives et individuelle).

Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI).

Méthodes pédagogiques

Théorie :

- Films, projections et équipements pédagogiques.

Pratique :

- Exercices pratiques en condition réelle sur pylône, toiture...
- Mise en situation des participants sur des vérifications.

Parcours pédagogique

THEORIE :

- Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte règlementaire et responsabilité)
- Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation)
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des noeuds sur corde).
- Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).
- Réglementation (normes, décrets, directives)

PRATIQUE :

- Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail.
- La formation s'effectue sur le(s) site(s) et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires :
- Exercices pratique d'intervention en hauteur
- Elaboration d'une fiche de risques.
- Elaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, l'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur-expert en travail en hauteur qualifié par notre processus.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel.
- Évaluation pratique et théorique en fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours

	Durée		Effectif
	7.00 Heures	1 Jour	De 3 à 6 Personnes